

Le CFPA “Kerrad-Rachid” nous écrit

En réponse à l'article paru sur votre quotidien en date du 18/8/2018 dans la rubrique "Radar", nous tenons à apporter un démenti quant aux allégations portées au détriment du CFPA Kerrad-Rachid. S'agissant de la jeune fille (pseudo diplômée) en peinture, dont le diplôme est délivré par Kerrad-Rachid, nous vous informons que notre établissement a formé une seule section en PLD composée de garçons, au cours des années 2007/2008. En outre, les textes réglementaires ne nous permettent pas d'attribuer un diplôme (décroché) via un autre centre de formation. Aussi, tous les candidats inscrits pour suivre une formation ont été reçus et inscrits dans les meilleures conditions, en plus tous les examinés ont été déclarés admis et retenus pour suivre une formation, et ce, depuis 2004, après la mise en application de l'arrêté 04 et en respectant le contenu de la nomenclature dont les conditions d'accès sont très claires. Enfin, le déroulement des examens professionnels obéit à une démarche réglementaire que nous ne pouvons ignorer. Les conditions et le déroulement des examens ne révèlent aucune anomalie, d'autant plus qu'une commission des examens composée de cadres du CFPA, des enseignants et d'inspecteur est toujours installée à cet effet. En outre, l'idée d'enquête n'a aucunement effleuré l'esprit des collaborateurs vu leur professionnalisme et leur intégrité.